

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Antoine Droin, Roger Deneys,
Marie Salima Moyard, Melik Özden, Lydia
Schneider Hausser, Irène Buche, Christine
Serdaly Morgan*

Date de dépôt : 12 septembre 2012

Proposition de résolution

Un accord de libre-échange avec la Chine qui préserve les droits de l'homme (initiative cantonale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que d'ici à la fin de l'année, la Suisse devrait être l'un des tous premiers pays occidentaux à signer un accord de libre-échange avec Pékin ;
- que cet accord ne va presque rien contenir sur les droits humains, malgré les exigences de la commission de politique extérieure (CPE) du Conseil national qui demande que cet accord contienne « l'engagement à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail » ;
- que la plate-forme Chine, créée par cinq organisations de développement et de droits humains (Alliance Sud, la Déclaration de Berne, Solidar Suisse, la Société pour les peuples menacés et la Société pour l'amitié helvético-tibétaine) pour suivre les négociations, plaide pour que les droits humains et les normes du travail fassent partie intégrante de l'accord ;
- que la Suisse risque sinon de sacrifier son devoir de respecter les normes fondamentales de l'OIT au profit d'intérêts commerciaux à court terme ;

invite les autorités fédérales

- à introduire dans le texte de libre-échange avec la Chine, la clause du développement durable (économie, social et environnement comme

dimensions indissociables) comme l'a souhaité la commission de politique extérieure (CPE) du Conseil national. Cette clause doit notamment garantir le respect sur les droits humains et les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;

- à effectuer une évaluation d'impact des droits humains avant de conclure les négociations sur l'accord de libre-échange avec la Chine et de tenir compte des résultats de l'évaluation dans la formulation de l'accord ;
- à informer de façon transparente le Parlement, les organisations de la société civile et l'opinion publique du déroulement des négociations.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En janvier 2011, la présidente de la Confédération, M^{me} Doris Leuthard, et le président chinois, M. Hu Jintao, se sont entendus sur la marche à suivre pour conclure un accord de libre-échange. Les négociations devraient commencer début 2011. Aujourd'hui déjà, la Suisse fait partie des rares pays dont la balance commerciale avec la Chine est excédentaire et cet accord vise à assurer aux exportateurs suisses encore plus d'avantages comparatifs.

En février 2012 a démarré le quatrième tour de négociations de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine, censé aboutir d'ici à la fin de l'année. Des organisations de développement et de droits humains craignent que le chapitre sur la durabilité exigé par le Parlement soit toujours le grand absent des négociations.

Sans une telle « clause de protection éthique », la Suisse court le danger de se rendre complice des violations des normes du travail et des droits humains dans l'Empire du milieu.

Lorsqu'on l'interroge sur l'inclusion des normes du travail et des droits humains dans l'accord de libre-échange avec la Chine, le ministre de l'économie, M. Johann Schneider-Ammann, renvoie au « Memorandum of Understanding » (MoU) en vigueur. Mais celui-ci ne constitue qu'une déclaration d'intention visant à renforcer la collaboration dans les questions du travail et de l'emploi. En revanche, le chapitre sur le développement durable exigé par la commission de politique extérieure (CPE) du Conseil national contient « l'engagement à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ». Celles-ci garantissent des standards minimaux contraignants sur la liberté de réunion et les négociations collectives, l'abolition de toute forme de travail forcé et du travail des enfants et l'interdiction de la discrimination sur le lieu de travail.

La « Plate-forme Chine » a exhorté le Conseil fédéral à plusieurs reprises à prendre en compte le respect des droits humains dans l'accord de libre-échange. Cette revendication a été appuyée par l'avis de droit récemment émis par le Centre de compétence suisse pour les droits de l'homme. Pour s'assurer que l'accord de libre-échange négocié par la Suisse soit conforme aux droits humains, il faut effectuer une étude d'impact préalable pour mesurer les conséquences de l'accord sur la situation déjà précaire de ces droits en Chine.

Il est donc primordial que le Conseil fédéral et les négociateurs suisses incluent un chapitre sur la durabilité dans l'accord et qu'ils informent régulièrement et de façon proactive sur le déroulement des négociations.

L'accord de libre-échange ne doit pas être seulement un succès pour l'économie suisse, mais il doit contribuer aussi à l'amélioration des droits humains en Chine et aux respects des normes minimales en matière de droit du travail.

Les signataires de cette résolution vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir ces revendications en acceptant cette résolution afin que l'initiative cantonale soit renvoyée sans attendre aux autorités fédérales compétentes.

Pour en savoir plus :

<http://www.alliancesud.ch/fr/politique/commerce/download/chine.pdf>

Document de synthèse de : Alliance Sud, Déclaration de Berne, Société pour les peuples menacés, Société pour l'amitié helvético-tibétaine.